

**LA MÉDIATION STATO-CENTRÉE EN AFRIQUE : ENTRE
L'IMPÉRATIF DE LA TRANSFORMATION DES CONFLITS
POLITIQUES VIOLENTS ET LA NÉCESSITÉ DE LA
PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS**

Sali Bouba Oumarou¹

Chercheur indépendant

B. P. 13007 Tanger el Ouafa
Tanger, Maroc

sali.oumarou@yahoo.fr

¹ Docteur en Relations Internationales de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

La médiation stato-centrée en Afrique : Entre l'impératif de la transformation des conflits politiques violents et la nécessité de la préservation des intérêts

Cet article actualise le débat sur les finalités et les buts des pratiques de médiation stato-centrée des conflits politiques violents. On discute notamment si les pratiques de médiation peuvent rester cantonnées dans l'image d'Épinal véhiculée par l'action publique des médiateurs États. Prenant appui sur certaines expériences de médiation en Afrique et sur des entretiens, l'article met en évidence les finalités et buts apparents des pratiques de médiation stato-centrée qui gravitent autour de la nécessité de la transformation des conflits et insiste sur les nécessités sous-jacentes de préservation des intérêts qui traversent et/ou transcendent cette nécessité.

Mots-clefs : conflits politiques, paix, Afrique, médiation, États, intérêts

A mediação estatocêntrica em África: Entre o imperativo de transformação dos conflitos políticos violentos e a necessidade de preservação dos interesses

Este artigo atualiza o debate sobre os objetivos e propósitos das práticas de mediação estatocêntrica de conflitos políticos violentos. Discutimos, em particular, se as práticas de mediação podem permanecer confinadas à imagem de Épinal transmitida pela ação pública dos Estados mediadores. Com base em algumas experiências de mediação em África e em entrevistas, o artigo destaca os aparentes objetivos e propósitos das práticas de mediação que se centram em torno da necessidade de transformação de conflitos e enfatiza as necessidades subjacentes de preservação de interesses que atravessam e/ou transcendem essa necessidade.

Palavras-chave: conflitos políticos, paz, África, mediação, Estados, interesses

Recebido: 30 de novembro de 2014

Aceite: 26 de junho de 2017

Faire allusion à la médiation des conflits politiques violents ne peut que renvoyer à l'idée de la nécessité du dépassement de ces conflits. Autrement dit, dans son essence ou encore dans les représentations sociales qu'elle véhicule, la médiation laisserait couler, telle une plaie béante, l'idée du refus de la perturbation des relations politiques et sociales. Parce que considérant les conflits politiques violents comme des phénomènes surmontables, dépassables, donc non désirables, la médiation, qui existe paradoxalement du fait de la présence du conflit, fait en quelque sorte l'apologie de la fabrication de la paix par le moyen doux qu'est la force du dialogue. Ainsi, cherche-t-elle à imposer une vision particulière des relations politico-sociales, celle-là qui récusé, rejette et cherche à dépasser le conflit qui semble être un élément consubstantiel aux relations des sociétés humaines (Simmel, 1999, p. 19)¹.

Occupant aujourd'hui tous les espaces, aussi bien privé que public, elle est considérée dans l'ordre stato-centré comme un moyen pouvant permettre de reconstruire l'harmonie, la cohésion socio-politique d'un ordre politique « là où il avait rupture, du consensuel et du contractuel » (Faget, 2006). Dans un ordre politique brouillé par la violence dirigée contre la puissance publique, la présence d'un individu, incarnant à priori les valeurs de paix véhiculées par la médiation et son offre de solution différente de celle de la victoire armée, est un signe annonçant ou suggérant que les parties en conflit pourraient changer leurs perceptions, attitudes et comportements favorisant l'entretien du conflit. Grâce au médiateur donc, les parties en conflit pourraient trouver un compromis ou encore une solution non imposée, même partielle, au conflit (Mitchell, 1981, p. 287). Mieux, la présence du médiateur dans les conflits catalogués d'internes ou intermestiques en Afrique, où il est possible d'observer l'évanescence partielle ou totale de la violence légitime, est très souvent considérée comme un passage nécessaire voire obligatoire vers le chemin de la transformation des conflits. Car ce dernier, point essentiel du processus de médiation, se confondant bien souvent à la médiation et introduisant par ailleurs l'élément nécessaire au seuil minimum d'intelligibilité du concept de médiation (Guillaume-Hofnung, 2006), est censé apporter aux protagonistes en conflit les vertus de la médiation, notamment la création des conditions nécessaires pour la recherche d'une stabilisation socio-politique des États dans le long terme, et donc la voie d'une sortie durable d'un face-à-face conflictuel.

Un tour d'horizon des acceptions de la médiation dans les relations internationales permet de constater la prégnance voire la permanence de cette vision

¹ Simmel pense à ce titre que le conflit a une forte signification sociologique dans la mesure où il réussit à structurer et/ou restructurer les communautés d'intermédiaires, des regroupements en unités, des organisations.

messianique de la médiation, qui n'est, en réalité, rien d'autre que des suggestions de ce qu'elle devrait être. Lorsque Meynaud et Schröder appréhendent la médiation comme « l'effort délibéré et manifeste entrepris par un tiers en vue de résoudre un conflit » (Meynaud & Schröder, 1961, p. 9), que I. William Zartman et Saadia Touval conçoivent celle-ci comme étant « l'intervention d'un tiers dans un conflit avec l'objectif affiché de contribuer à sa réduction ou sa résolution au moyen de la négociation » (Touval & Zartman, 1985, pp. 27-45) ou que Jean-Paul Pancraccio (1998, p. 375) considère celle-ci, dans son dictionnaire de la diplomatie, comme un moyen de concilier les points de vue opposés des parties en cause, il y a là confirmé cette perception messianique de la médiation qui caractérise celle-ci par son objectif apparent, communément admis et plébiscité : dire un « chaînon relation manquant [...] pour assurer le passage [...] d'une vision du monde à son opposée » (Faget, 2008).

Cette perception de la médiation communément admise, coïncidant, par ailleurs, au bain idéaliste dans lequel cette pratique trouve sa force, n'est certes pas dénuée de sens, dans la mesure où elle voudrait rendre compte de la raison d'être et de la finalité première de la médiation. Elle garde même toute sa pertinence, du fait qu'elle met en exergue le rôle historique, sociologique et politique joué par le faiseur de paix qu'est le médiateur. Cependant, la permanence du prisme réaliste dans l'analyse des conflits politiques violents et des pratiques visant à les résoudre, pousse à penser qu'on ne saurait s'arrêter sur cette vision de la médiation pour rendre compte de tous ses caractères ou, du moins, des utilisations qui peuvent en être faites. Pour que cette vision puisse le faire, il faudrait nécessairement que les médiateurs États qui nous intéressent dans la présente réflexion soient aussi portés, et ce, exclusivement, par la même philosophie messianique sous-tendant la compréhension philosophico-sociologique de la médiation. De la sorte, l'image d'Épinal de la médiation ne pourrait qu'être complète et correspondrait ainsi à toute la réalité évoquée dans ses définitions.

À l'évidence, une telle position ne peut être ni sérieuse ni correspondre à toute la réalité, lorsqu'on sait que des auteurs tels Saadia Touval et I. William Zartman (Touval & Zartman, 2007; Touval, 1982, p. 321) ont déjà souligné dans leurs travaux les multiples utilisations qui peuvent être faites de la médiation par les États. En effet, ces auteurs ont déjà eu à démontrer que, pour les États, la médiation n'est pas qu'un instrument au service de la paix. Si c'est dans l'univers de la fabrication de la paix, donc du renouvellement des termes des interactions entre les individus, qu'elle trouve naturellement sa place, elle n'est pas moins présente dans l'arène de la protection et de la production des intérêts de divers ordres. Considérant celle-ci, à raison, comme un instrument de politique étran-

gère, des auteurs tels Georg Simmel, Saadia Touval et I. William Zartman ne manquent pas de montrer que les médiateurs États ne seraient pas inconscients au point d'avoir oublié que la protection de leurs intérêts et sécurité demeure, tel que l'avait suggéré Raymond Aron, le point le plus culminant de la politique étrangère. En médiateur rationnel, ces derniers, considérés par Simmel comme « troisième larron » (Simmel, 1999, p. 139), considèrent souvent leurs pratiques de médiation comme un « cheval de Troie » permettant d'avancer la carte de leurs intérêts. Dès lors, la simplicité du schéma théorique enjôleur de la médiation est promptement remise en cause par le jeu des médiateurs États qui n'ont pas seulement une sympathie à l'égard de l'idéal de paix véhiculé par la médiation. Si la philosophie de la médiation qui est la recherche de la paix n'est pas complètement récusée, celle-ci n'est plus forcément la priorité de l'action des médiateurs. Ce qui deviendrait prioritaire, et pourrait s'inscrire en faux contre la recherche de la paix, serait la nécessité de produire, défendre, ou protéger des intérêts de nature diverse.

Le focal privilégié par la présente réflexion est celui de l'aspect réaliste de la médiation stato-centrée en Afrique, souvent évoqué au travers de la problématique des interactions entre les États dans l'arène internationale. De façon générale, la médiation est très souvent abordée à partir d'une grille de lecture idéaliste correspondant au voile apparent véhiculé par l'action publique des médiateurs. Bien que la médiation trouve une place privilégiée dans le cadre des paradigmes idéalistes, comme le montrera la présente réflexion, elle véhicule et engendre aussi des débats sur les motivations cachées des médiateurs pour les pratiques de médiation.

Basé sur une méthodologie portée sur l'analyse de plusieurs cas de médiation des conflits politiques violents sur le continent africain et d'entretiens², l'article est construit en deux temps complémentaires. Afin de rendre raison au caractère apparent de la médiation stato-centrée, la première partie essaye d'explorer les motivations apparentes étant très souvent évoquées, çà et là, pour justifier les médiations des États. Le deuxième caractère de la médiation, celui de la production et la protection des intérêts, est ensuite traité dans la deuxième partie afin de souligner le fait que la médiation stato-centrée est bien plus qu'on ne le pense souvent, au service des intérêts des médiateurs.

² Les entretiens ont été menés dans le cadre de notre travail de thèse intitulé « Les médiations au défi des conflits politiques en Afrique ».

Le voile apparent de la médiation stato-centrée : la recherche de la transformation des conflits

Un regard sur la dynamique de la médiation stato-centrée en Afrique montre que l'une des finalités proclamées, à cor et à cri, de celle-ci est la transformation des conflits. Elle aurait ainsi, dans la lignée de la philosophie sous-tendant cette pratique atemporelle, pour but de mettre un terme au face-à-face conflictuel, mais aussi de favoriser des changements structurels dans les relations entre les parties. Ainsi, cherche-t-elle à stabiliser sur le long terme les ordres politiques africains en proie aux conflits politiques violents. Loué et même plébiscité, depuis la chute du mur Berlin, l'objectif de stabilisation des ordres politiques par le moyen de la médiation repose sur le socle de justifications apparentes d'ordres normatives et morales qui fournissent sens et logique aux pratiques de médiation stato-centrée.

La médiation stato-centrée à la recherche de la stabilisation des ordres politiques

Étape fondamentale du processus de transformation des conflits politiques violents, la stabilisation des conflits dans les ordres politiques par l'arrêt de la violence se pose comme une préoccupation essentielle de la médiation stato-centrée. L'entrée des médiateurs de l'ordre stato-centré dans les ordres politiques brouillés par la violence politique en Afrique a toujours été suivie d'annonces affichant la volonté politique de mettre un terme aux affrontements armés perturbant aussi bien la stabilité politique que sociale des États. Ainsi, par son intrusion dans une relation conflictuelle, la médiation stato-centrée voudrait initier le processus de restauration de la stabilité politique et celle sociale des ordres politiques brouillés par la violence politique dirigée contre la puissance publique.

La reconstruction de la stabilité politique

Les divers intérêts cachés des pratiques de médiation stato-centrée ne se laissent pas voir dans l'immédiat tant les discours qui accompagnent toujours ces pratiques placent la stabilisation des États africains en proie aux conflits comme l'alpha et l'oméga de leurs actions. En effet, pour beaucoup d'observateurs, la stabilisation politique des États africains qui renvoie, dans un premier temps, à l'idée de l'atténuation des aspects destructifs des conflits et à la normalisation durable des relations politiques entre les élites et/ou parties en conflits, représente l'un des objectifs – si ce n'est l'objectif toujours brandi par les représentants des acteurs dits traditionnels des relations internationales pour intervenir par le moyen des pratiques de médiation dans lesdits conflits. Ainsi, n'est-il pas surprenant de constater que les initiatives de médiation du président du Congo-Brazzaville,

Sassou Nguesso, notamment celle réalisée en République Centrafricaine en 2013, sont souvent présentées comme mues et guidées par « une réelle (bonne) volonté de ramener la paix et la stabilité en Afrique Centrale » (Tshitenge Lubabu, 2013, par. 8). De la même manière, Omar Bongo, ancien président du Gabon, dont la mort aura favorisé l'investissement de Sassou Nguesso dans la sphère de médiation, soulignait sans ambages que son action pour la stabilité des ordres politiques africains était déterminée par la paix et la stabilité dont jouissait son pays, le Gabon (cité par Assane Fall-Diop, 2002). On pourrait également remarquer que même l'ancien président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, autrefois considéré comme le médiateur attitré de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a souvent placé son investissement dans le champ de la médiation sous la coupole du désir de participer à la construction de « la paix et la stabilité » dans les différents États de la CEDEAO où il a eu à endosser le rôle de médiateur (Mali, Côte d'Ivoire, etc.).

Par ces différentes déclarations, qui rejoignent celles des médiateurs États externes au continent (Crocker, Hampson & Aall, 1999), ces médiateurs de l'ordre stato-centré se posent comme les vecteurs de la reconstruction des éléments essentiels des ordres politiques : l'ordre et la sécurité qui ne peuvent être garantis que dans le cadre d'un État politiquement stable. Par conséquent, ils fournissent de façon apparente le prisme par lequel devraient être lues leurs actions pacificatrices sans pour autant dévoiler les divers intérêts, notamment politiques gravitant autour de cet investissement dans les processus de médiation des conflits.

L'une des explications justifiant ces discours enjôleurs qui sont, pour le moins, en phase avec la philosophie sous-tendant les pratiques de médiation, part de la considération selon laquelle l'instabilité politique existante dans certains États d'Afrique est souvent présentée comme une menace à la sécurité internationale, et aux valeurs d'humanité prônées par les différentes actions tendant à organiser tant la scène internationale que les ordres politiques internes. Il suffirait ici de faire allusion à la conception extensive de la sécurité collective que résume le rapport du Groupe des personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements en ces termes : « Tout événement ou phénomène meurtrier ou qui compromet la survie et sape les fondements de l'État en tant qu'élément de base du système international constitue une menace contre la sécurité internationale » (United Nations, 2005, p. 23) pour accréditer une telle thèse. La stabilisation politique des États en Afrique par la réduction préalable du brouillard posé sur l'ordre et la sécurité par la violence armée, comme le pensent justement S. Touval et I. William Zartman (2007), serait ainsi l'un des fondements de la légitimité des interventions des États par le moyen de la médiation : « *Their intervention*

as mediators is legitimized by the goal of conflict reduction, which they typically proclaim » (p. 438). C'est donc présenter la médiation stato-centrée comme un moyen pouvant permettre le retour à la stabilité politique dans les États en proie aux conflits politiques. Ainsi, l'objectif de stabilisation politique des États en Afrique par le truchement de la médiation en Afrique apparaît-il comme une préoccupation importante à priori claire et sans ambiguïté, à laquelle tente de répondre la médiation stato-centrée.

La reconstruction de la stabilité sociale

Au rétablissement de l'harmonie dans les relations entre les élites en conflit qui se confond à la recherche de l'ordre et la sécurité, se superpose la recherche de la stabilisation sociale. La stabilisation politique par le moyen de la médiation stato-centrée incorpore également les problématiques de la qualité des rapports entretenus entre l'État et ses citoyens, dont une partie s'oppose à lui ; et de la qualité des rapports entre les citoyens ordinaires qui, bien des fois, s'approprient la réalité des conflits. C'est grâce à cette idée que bien souvent les processus de médiation ne concernent pas exclusivement les parties directement en conflit. La prise en compte de la totalité des rapports mis en cause par les conflits politiques violents favorise l'élargissement des acteurs à prendre en considération dans les processus de médiation. Le cas des médiations stato-centrées en Éthiopie illustre bien cette réalité. En règle générale, les médiations stato-centrées en Somalie ont toujours cherché à intégrer, ces dernières années, les différents acteurs gravitant autour de la dynamique conflictuelle. Il en est ainsi de la conférence nationale pour la paix, organisée à Djibouti en 2000, qui a eu à réunir des leaders de la société civile, des intellectuels et les acteurs directs du conflit somalien. De même la médiation de l'Ouganda en 2012 en Somalie à chercher à restaurer la stabilité de la Somalie à travers un dialogue réunissant non seulement les partis en conflit, mais également les partis d'opposition basés en Érythrée. Cette réalité n'est, bien évidemment, pas une spécificité éthiopienne puisque dans d'autres contextes, notamment celui libérien en 2003³, il a été possible de relever que la médiation stato-centrée a cherché à réunir l'ensemble des acteurs politiques et les acteurs du corps intermédiaire de la société libérienne. L'idée, déjà évoquée plus haut, étant de faire de la stabilisation sociale un complément naturel et indispensable de la recherche de la stabilité politique des ordres politiques africains.

Ici la médiation stato-centrée se voudrait d'être, non seulement coïncidence avec la préoccupation du rétablissement d'un certain ordre entre les différents protagonistes des conflits politiques violents, mais aussi coïncidence avec la

³ Cette médiation de la CEDEAO a conduit à la signature de l'accord de paix compréhensif.

préoccupation du rétablissement des liens verticaux et horizontaux entre les citoyens ordinaires. Notons ici que cette préoccupation pourrait déjà être en soi une constante du discours apparent des initiatives de médiation stato-centrées, si ce n'est de la médiation qui suppose intrinsèquement une relation triadique, dont la finalité est de mettre un terme au conflit rendu possible par le fait de certains acteurs et par ailleurs subi par d'autres acteurs de façon involontaire.

On le voit, la recherche de la stabilisation des ordres politiques en proie aux conflits politiques en Afrique par le moyen de la médiation stato-centrée pourrait s'inscrire, à première vue, dans la perspective d'une attitude altruiste, voire morale des pratiques politiques soucieuses de la stabilité des États qui permet de jouir d'une sécurité à même de permettre à ces derniers d'assumer les rôles de support, garant de la souveraineté et fournisseur des biens politiques. Une telle idée ne saurait être totalement récusée, surtout que l'importance de cette stabilisation est souvent justifiée par des arguments dont la pertinence ne pourrait être récusée.

Les justifications apparentes de la recherche de la stabilisation des ordres politiques

Au-delà de toute évidence, le désir de stabilisation des États africains, par le moyen de la médiation stato-centrée se justifierait, à priori, par la conception extensive de la sécurité collective qui permet de penser et d'envisager la sécurité des États au-delà des strictes considérations territoriales. Ce sont ces deux justifications non exhaustives, en amont et à priori, qui favoriseraient le déboulement sur la scène des conflits en Afrique aussi bien des médiateurs externes au continent que des médiateurs internes.

La conception extensive de la sécurité collective

La conception extensive de la sécurité collective peut être considérée comme l'une des justifications apparentes du désir de stabilisation, par le moyen de la médiation stato-centrée, des ordres politiques africains en proie aux conflits politiques violents. En effet, pour le nouvel ordre de la sécurité collective qui a émergé à la faveur de la fin affirmée de l'affrontement idéologique, la déstabilisation des ordres politiques, fondement et socle de l'ordre stato-centré, est désormais à classer comme menace à la sécurité internationale. Ainsi, aux menaces et défis à la sécurité internationale posés par les conflits conventionnels, il faut aussi considérer, si l'on s'en tient au rapport du Groupe des personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, auquel nous avons déjà fait allusion, que tout événement susceptible de rompre ou remettre en question les bases des États en tant qu'élément fondateur du système international doit être considéré

comme une menace contre la sécurité internationale. Autrement dit, les conflits dits internes ne relèveraient plus uniquement de l'affaire du seul État dans lequel il a cours. Mais, serait également l'affaire de tous, dans la mesure où ils s'attaqueraient à la stabilité chère aux rédacteurs du rapport sur la sécurité internationale.

Dès lors qu'on a admis une telle idée, dont le corollaire est forcément un appel au développement des pratiques de pacification, et que le monde post-guerre froide est caractérisé par la production et la propagation des discours sur la paix universelle, on peut légitimement supposer que : les pratiques de médiation stato-centrée visant à stabiliser les régimes politiques africains se présentent comme des moyens pouvant reconstituer les ordres politiques en tant qu'élément stable du système international. De ce fait, ils permettraient aux acteurs dits traditionnels (en particulier les États) des relations internationales d'assurer la « nouvelle » sécurité de tous par tous. C'est ainsi que les médiateurs stato-centrés crient, ça et là, que leurs médiations sur le continent s'inscrivent en droite ligne des principes de la « nouvelle sécurité collective ». Pour un diplomate occidental rencontré, cette justification s'apparenterait plus à une « guirlande brandie par les États » pour « illuminer » (Extrait d'entretien confidentiel mené avec un diplomate le 21 avril 2013) leurs pratiques de pacification qui, pour certains, ne seraient rien d'autre que des moyens d'assurer leur propre sécurité du fait de la proximité qu'ils ont avec les ordres politiques perturbés par une violence politique qui ignore, très souvent, les frontières.

Stabiliser pour se sécuriser : la sécurité au-delà des considérations territoriales

L'autre élément qui pourrait dans le cadre de la « nouvelle sécurité collective », mais ressemble davantage à une conception réaliste de la sécurité, justifiant en amont l'objectif brandi de la nécessaire stabilisation par le moyen de la médiation stato-centrée, est assurément la recherche par les États médiateurs de leur propre stabilité politique.

En effet, la sécurité des États médiateurs, pour ne pas dire des États tout court, et plus précisément la sécurisation de leur stabilité interne, demeure, incontestablement, selon une perspective réaliste Aronienne, le sommet de la pyramide des « objectifs éternels » des politiques étrangères⁴. Ainsi dit, on peut voir, selon ce prisme, dans les actions pacificatrices des États proches des conflits, un désir d'assurer leur propre sécurité, dans la mesure où ces derniers font face à des conflits aux sources et acteurs insaisissables, ignorant totalement, de par les dynamiques transnationales en œuvre, les frontières entre souverainetés. La médiation pourrait donc être considérée ici comme un moyen permettant de concrétiser

⁴ Raymond Aron considère en effet que la fin dernière de la politique des États est la sécurité.

tiser la vision réaliste, pas nécessairement nouvelle, de la sécurité, qui, comme le pense Badie (2002, p. 124), se détache de plus en plus des considérations territoriales et stato-territoriales. Au regard de cette vision sécuritaire, on pourrait voir dans les pratiques de médiation stato-centrée des véhicules permettant la recherche de l'élimination des grappes de propagation des conflits. C'est en substance ce qu'avait voulu traduire le ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, Djibril Basole⁵, lorsqu'il déclara « On ne peut pas regarder brûler la case du voisin sans être préoccupé » (Jeune Afrique, 2013, par. 2). Ce dernier voulait dire par là que la proximité du conflit implique nécessairement une sorte de droit de regard dans le conflit à cause de ses possibles répercussions extraterritoriales.

Il faudrait donc bien comprendre que la recherche par les médiateurs États de leur propre stabilité, par le moyen de la médiation stato-centrée, part souvent de la conviction selon laquelle les conflits politiques violents en Afrique, depuis la chute du mur de Berlin, ne connaissent pas, au même titre que les États, les limites des frontières. Ils restent caractérisés, comme démontré par bon nombre d'auteurs (Papé, 2011; Remacle & Saur, 2007), par une fluidité entretenue par les grappes sociales, culturelles et politiques qui lient les États africains, et transcendent les logiques des frontières. Ainsi, les enjeux de sécurité ne sauraient plus être cantonnés, ou intéresser uniquement la sphère d'une seule souveraineté. Ils deviennent les préoccupations de plusieurs souverainetés, qui en se plaçant dans une posture réaliste, ne peuvent que considérer leur sécurité que comme un de leurs « objectifs éternels ». À ce propos, Saadia Touval et William Zartman pensent, à juste titre, que la médiation stato-centrée mise en œuvre par les États proches des conflits reste déterminée par un penchant défensif justifié par la crainte de voir le conflit se propager sur l'assise territoriale (Touval & Zartman, 2007, pp. 438-439). Il y a donc à ce niveau, derrière l'objectif de stabilisation des États en proie aux conflits par la médiation, une sorte d'approche rationnelle des acteurs médiateurs qui se trouvent être impliqués par nature dans le système des relations entourant le conflit vers lequel ils se sentent obligés d'avoir un droit de regard. C'est cette logique qui a motivé, par exemple, les initiatives de gestion du conflit de l'ex-Zaïre par les chefs d'État des pays environnants, qui furent, sans surprise, préoccupés par la perspective de l'implosion d'un État de plus de 40 millions de personnes, avec lequel ils partagent des frontières poreuses.

Un regard sur les différentes tentatives de médiation du conflit politique en Somalie depuis 1991 fait jaillir le même constat. Ce sont les États frontaliers à la Somalie qui se sont investis dans ces initiatives, en particulier Djibouti qui fut

⁵ Cette déclaration traduisait la volonté du Burkina Faso de médier le conflit malien de 2012, née à la suite d'une rébellion dans le nord du pays.

le premier à accueillir les réunions internationales de réconciliation au mois de juin et juillet 1991, puis l'Éthiopie et le Kenya⁶. L'investissement politique des États médiateurs dans la recherche de la stabilisation politique de la Somalie, ici en l'occurrence, était ainsi mu, entre autres, par la possible expansion du conflit ou de ses conséquences à l'intérieur de leurs territoires. Il y avait donc la volonté d'empêcher la propagation du conflit qui était déjà en œuvre par le phénomène des réfugiés (Zolberg, Suhrke, & Aguayo, 1989) ou par le phénomène de la prolifération des groupes armés ne connaissant pas les limites des frontières. S'il y a un intérêt apparent sécuritaire qui se laisse voir assez facilement à travers les pratiques de médiation des acteurs dits traditionnels des relations internationales proches des zones de conflit, le summum de la consécration de l'avancement de la carte des intérêts par le moyen des pratiques de médiation stato-centrée est davantage perceptible par les préoccupations et les attentes voilées divergentes et en concurrence qui se fauillent derrière les pratiques de médiation stato-centrée.

Le voile caché de la médiation stato-centrée : la recherche de la sécurisation et de la promotion des intérêts

Les finalités et les buts apparents de stabilisation sur le long terme des ordres politiques, par le moyen de la médiation stato-centrée, ne sauraient être considérés comme des fins en soi. Tout comme ils ne sauraient être niés. Seulement, derrière ceux-ci et leurs justifications apparentes, se dissimulent la plupart du temps des incitations d'ordre stratégique. En fait, sur l'assise de l'argument de la stabilisation sur le long terme, brandie en apparence, se dissimulent, et ce souvent, dans le même temps, les nécessités de protection et de préservation d'intérêts pour les uns. Alors que pour les autres, ce sont des nécessités d'expansion de leurs intérêts qui comptent. Ainsi, les pratiques de médiation stato-centrée ne sont pas exclusivement synonymes de chemin vers la paix, mais voudraient aussi signifier d'un côté, préoccupation de défense des intérêts de nature diverse, notamment politiques et économiques que les conflits pourraient remettre en cause. Et d'un autre côté, elles voudraient signifier attentes et espoirs de reconfiguration de la carte des intérêts des uns et des autres.

⁶ La première tentative de résolution du conflit en Somalie eut lieu à Djibouti en 1991. L'échec de celle-ci a conduit à l'amplification de la crise politique, qui se transforma en guerre civile. L'Éthiopie intervint respectivement dans le conflit somalien à partir de 1993. Elle abrita la conférence nationale de réconciliation la même année. Puis une autre en 1997 qui donna naissance à un conseil de salut national.

La médiation stato-centrée et les préoccupations de défense des intérêts

Les préoccupations de défense des intérêts par la médiation stato-centrée traduisent déjà en soi, le caractère partisan d'une telle médiation. Puisqu'il s'agit de défendre certains acquis, la médiation ne peut qu'être vue comme un outil permettant de protéger ces intérêts. Dès lors, ce qui importe, c'est d'être sûr que par la médiation exercée, la place privilégiée occupée au sein d'un ordre politique étranger ne pourrait être aucunement remise en question. Ces préoccupations de défense des intérêts s'expriment de manière forte en Afrique en termes de préoccupation de maintien des relations politiques privilégiées qui assurent en retour des intérêts économiques qu'il convient aussi de protéger.

La préoccupation du maintien des relations politiques privilégiées

L'implication de l'Afrique du Sud par le moyen de la médiation dans le conflit politique ivoirien de 2002 fut un moment intéressant pour voir à l'œuvre les préoccupations du maintien des relations politiques privilégiées par le moyen de la médiation. En fait, la présence de la médiation sud-africaine dans l'imbroglio politique ivoirien ne fut pas accueillie avec sympathie par la France, qui a toujours considéré la Côte d'Ivoire et ses autres anciennes colonies comme son pré carré. Un pré carré qui signifie avant tout chose : relations politiques particulières. C'est pourquoi le président français, déclara publiquement que la médiation sud-africaine ne pouvait pas comprendre « la psychologie » et « l'âme » de l'Afrique de l'Ouest (Le Pere, 2006). Par cette déclaration, le président français d'alors, Jacques Chirac, voulait signifier au moins deux choses. Il voulait signifier d'une part que les relations politiques qui unissent l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire, malgré le fait que ces deux soient du même continent, ne sauraient être aussi fortes que celles unissant la Côte d'Ivoire et la France. D'autre part, il voulait signifier, par défaut, que seule une médiation française pouvait véritablement conduire à la stabilisation politique de la Côte d'Ivoire.

Au fond, la préoccupation évidente de la France, au-delà de la question de la légitimité de la médiation sud-africaine, était de maintenir les relations politiques privilégiées qu'elle a toujours entretenues avec la Côte d'Ivoire. L'ancienne métropole était bien consciente que l'instabilité politique ivoirienne pouvait conduire à une renégociation de l'ordre politique ivoirien, et constituer dans le même temps le point de départ de la renégociation des privilèges politiques. Il fallait donc ici, dans le but d'assurer la continuité de ses relations politiques privilégiées, être au cœur du processus de pacification. Il fut donc quelque part logique pour celle-ci d'être méfiante à l'égard de la médiation sud-africaine.

Au regard de cet exemple, les préoccupations de maintien des relations politiques privilégiées, par le moyen de la médiation, peuvent être considérées,

non seulement comme la conséquence des convoitises qu'a toujours suscitées l'Afrique. Celles-là qui permettent à certains États de considérer le continent comme une chance, permettant d'élargir leurs horizons et leurs ambitions de divers ordres (de Villepin, 2003) sur la scène internationale. Mais elles peuvent également être considérées comme la conséquence de l'équarrissage de l'Afrique en zone d'influence, dont le corollaire est de fournir une sorte de droit ou plus précisément de précellence à la médiation à certains en cas de conflit dans les ordres politiques où ils exerceraient des influences politiques. Cette précellence se trouve davantage confortée par la nécessité du maintien des intérêts économiques qui sous-tendent très souvent ces relations politiques privilégiées.

La préoccupation de la défense des intérêts économiques

Les aspects économiques sont au cœur des dynamiques entre souverainetés. Il semble d'ailleurs pertinent de révéler, comme tendent à le démontrer les études de Kim Nossal (1980, p. 225) et Robert Matthews et Cranford Pratt (1988, p. 302), que la politique étrangère des États est très souvent traversée de contradictions du fait que des enjeux économiques sont souvent au centre de leurs finalités. C'est que, les moyens à la disposition des États pour leurs politiques étrangères peuvent recouvrir, selon les circonstances, des objectifs de protection des intérêts économiques qui pourraient soit s'éloigner des valeurs prônées par la diplomatie des États, soit s'en rapprocher. La médiation, en tant que moyen pouvant être mis au service de la politique étrangère des États, n'échappe pas à cette logique. On pourrait même avancer qu'elle reste, sur le théâtre africain, un moyen intéressant pour les États externes au continent, bénéficiant des relations privilégiées avec ceux du continent, d'assurer la protection de leurs intérêts économiques. Comment en être autrement, lorsqu'on peut avancer avec raison, que la préoccupation du maintien des intérêts économiques par le moyen de la médiation peut se lire comme une conséquence de l'extraversion des économies des États de l'Afrique, qui reste fortement entretenue par les relations politiques privilégiées entretenues avec certains États et plus particulièrement avec les anciennes métropoles ?

Il y a lieu de noter que les relations politiques privilégiées existant, par exemple, entre les anciennes métropoles et les pays d'Afrique ont permis aux anciens colonisateurs, aidés de leurs divers agents économiques, de s'engager dans des politiques d'hégémonie économique en Afrique. Cette hégémonie s'exprime essentiellement par la prise de contrôle des secteurs d'activité stratégiques et l'absorption de l'essentiel des exportations des États africains. C'est ainsi que, depuis les indépendances, la plupart des économies africaines ont-elles toujours

assuré une relation privilégiée avec les anciennes métropoles qui demeurent des partenaires économiques incontournables. On note ainsi que la plupart des États africains ont pour principaux partenaires commerciaux traditionnels le Royaume-Uni, la France, le Portugal. Ces positions hégémoniques occupées par les anciennes métropoles sur l'échiquier des relations commerciales internationales des États en Afrique signifient, de façon peu ou prou claire, que les anciennes métropoles jouent des rôles intéressés prépondérants dans le fonctionnement des économies de certains États d'Afrique. Ainsi, pourraient-elles juger nécessaire de protéger ces rôles par tous les moyens y compris par celui de la médiation, selon les circonstances. Car l'agissement défensif par le moyen de la médiation pourrait se justifier par la perception, elle-même justifiée, selon laquelle l'instabilité politique ou encore le prolongement des conflits politiques dans les États en Afrique pourrait affecter ou compromettre les privilèges économiques des uns et des autres. Un diplomate occidental consulté constate à ce propos que : « *States don't have values in mediation. All is about interests and particularly economic ones. Conflicts are not good for business especially in Africa where countries like France have a great influence. In some ways they are obliged to mediate conflicts* » (Extrait d'entretien confidentiel mené avec un diplomate occidental le 21 avril 2013 à Tanger). L'enjeu, comme on peut le constater à travers cet avis, est donc important, dans la mesure où il s'agit pour les puissances étrangères bénéficiant de relations économiques historiques privilégiées d'assumer, par les moyens à leur disposition, la part de vulnérabilité des économies des États Africains et surtout de leurs intérêts économiques, que les autres agents économiques ne peuvent assumer en temps de conflit. Rien d'étonnant donc que les États tels la France ou encore le Royaume-Uni ont toujours eu à marquer un intérêt particulier pour la résolution des conflits politiques dans les aires géographiques africaines où ils ont des intérêts économiques. Les accords de Linas-Marcoussis pour la tentative de résolution du conflit ivoirien initiés par la médiation française en sont une illustration.

Il n'est pas en effet déplacé de penser ici que les accords de Linas-Marcoussis sont nés de par la volonté de la France de protéger ses divers intérêts en Côte d'Ivoire, notamment ceux économiques qui, depuis la décolonisation, représenteraient « la part du lion » (Ahua, 2005, p. 85) dans cet État. À titre d'illustration, on remarquera que les investissements français en Côte d'Ivoire, en 1998, étaient estimés à près de 152,6 millions d'euros (International Crisis Group, 2004, p. 11). Ce qui plaçait la France à ce moment-là au rang de premier investisseur en Côte d'Ivoire. Celle-ci contrôlait avant la crise l'essentiel des secteurs cardinaux de l'économie ivoirienne, à savoir : le secteur de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et les transports maritimes et ferroviaires. La crise ivoirienne qui

éclata en 2002 était de nature à compromettre les effets attendus de ces investissements. Pour la France, une crise prolongée en Côte d'Ivoire était le synonyme d'une potentielle compromission de ces divers intérêts, notamment économiques. Il y avait alors dans la médiation française une « forte odeur de protection des intérêts, des citoyens français et des avantages économiques » (Entretien confidentiel avec diplomate occidental le 21 avril 2013 à Tanger). La nécessité de la défense des intérêts économiques pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi il y a eu une sorte d'empressement de la France à mener la première rencontre ayant conduit aux accords de Linas-Marcoussis sans la totalité des différents protagonistes de la crise. Tenues entre le 15 et le 23 janvier 2003, ces rencontres ont vu la participation des différents partis politiques ivoiriens et des mouvements rebelles, excepté l'État ivoirien qui ne fut représenté officiellement par aucune institution. Il a fallu attendre les rencontres des chefs d'État à Kleber (France) tenues les 25 et 26 janvier de la même année pour voir la participation du président Laurent Gbagbo qui devait alors être résolu de prendre acte des résolutions de la première rencontre des forces politiques ivoiriennes avec les mouvements rebelles (Ben Yahmed, 2003, par. 2). Cette intervention française par le moyen de la médiation ne traduisait pas, à notre sens, le souci premier de la recherche de la paix. Certes, c'est le motif que propagent, très souvent, les acteurs des pratiques de médiation stato-centrée en Afrique, mais le ressort le plus essentiel fut, à notre sens, la nécessité de défense des intérêts, notamment économiques, dans un contexte où d'autres médiateurs de l'ordre stato-centré pouvaient trouver les moyens d'étendre la sphère de leurs intérêts de divers ordres.

La médiation stato-centrée et les attentes et espoirs d'expansion des intérêts

Au service des ambitions nationales, le malheur de la médiation stato-centrée est qu'elle pourrait recouvrir une double dimension : une dimension défensive et une dimension offensive. Ces deux dimensions, de notre point de vue, ne sont pas fondamentalement problématiques, en ce sens qu'elles pourraient être vues comme des incitations à la recherche d'une solution aux conflits, mais le bémol ici c'est que, face aux préoccupations défensives des uns, s'opposent, très souvent, les attentes et les espoirs d'expansion des intérêts des autres. Dès lors, il n'est pas exclu que naissent rivalités et compétitions qui ne seraient rien d'autre qu'une forme de conflit dans le conflit, dont le corollaire serait la curialisation de la médiation.

Les attentes et espoirs de création des relations politiques privilégiées

Au désir de maintien des relations politiques privilégiées par le moyen de la médiation stato-centrée, s'opposent, très souvent, dans le champ de la pacification en Afrique, les attentes et les espoirs de renégociation des relations politiques. C'est ici l'une des conséquences de la logique plurielle du déploiement des médiations stato-centrées qui fait en sorte que, pour un même conflit, il n'est pas rare de voir à l'œuvre plusieurs médiateurs représentant autant d'intérêts. Si pour les uns, c'est des préoccupations de maintien des relations politiques du fait de l'ancrage de celles-ci dans l'histoire qui est l'un des moteurs des agissements, pour les autres, c'est vraisemblablement l'approche rationnelle considérant que les ordres politiques perturbés par la violence politique présentent toujours des opportunités de renégociation des relations politiques, qui guident leurs actions. C'est en substance ce que résument les propos de notre interlocuteur du Centre Résolution Conflit⁷ lorsqu'il s'exprime en ces termes : « La médiation des États [...] des conflits politiques en Afrique est à l'avantage des tenants du pouvoir politique et de leurs intérêts politiques » (Entretien électronique mené avec Henry Bura, coordinateur du Centre Résolution Conflit, le 15 mars 2012). Dire que la médiation est à l'avantage des tenants du pouvoir politique pour des « intérêts politiques », c'est reconnaître qu'elle pourrait servir des causes politiques. Ici en l'occurrence celles de l'expansionnisme politique tel que le suggère l'exemple du Qatar dans la récente crise malienne.

En effet, la récente crise politique malienne de 2012⁸ qui a vu l'occupation de la partie nord du pays par des groupes rebelles hétéroclites, dont des islamistes, fut un moment fort pendant lequel le Qatar escomptait étendre le faisceau de ses relations politiques dans un État où nul ne saurait récuser le fait que la France occupe, pour des raisons historiques et culturelles, la place de partenaire politique privilégié. Alors que l'évolution de la crise politique malienne rendait inéluctable une intervention armée (les efforts de dialogue de la CEDEAO menés sous les auspices du médiateur burkinabé, Blaise Compaoré, furent bloqués par les intransigeances des différentes parties), le Qatar déclara officiellement son opposition ferme à toute intervention armée. Pour le Qatar, la crise malienne devait connaître une solution politique par l'intermédiation soit des voisins du Mali ou des organisations régionales, ou encore par sa propre intermédiation, puisqu'il ne manqua pas de proposer dans le même temps, son assistance pour résoudre le

⁷ Le Centre Résolution Conflit (CRC) est une organisation créée en 1993 par le radiologue du Centre Médical Evangélique de Nyankunde-Bunia, Ben Mussanzi wa Mussangu. Basée en RDC, elle a été mise en place suite aux affrontements armés meurtriers dans la région des pays des Grands Lacs et particulièrement dans la région de l'Iturie en RDC.

⁸ On pourra se référer au livre de Michel Galy *La guerre au Mali* (2013) pour des informations supplémentaires.

conflit malien. Cette attitude du Qatar qui s'inscrivait en droite ligne de son engagement continu, depuis 1995, dans une politique étrangère expansionniste visait, à notre sens, la construction d'une certaine relation politique avec les acteurs du conflit politique malien, dans la mesure où, sur l'échiquier politique malien, il ne bénéficie pas de la même position que la France.

C'est la même observation qu'on peut faire des initiatives, très récentes, des médiations chinoises en Afrique. En effet, pour la Chine, officiellement, son intermédiation au Soudan, par exemple, fut guidée par le désir d'éviter l'escalade entre le Soudan et le Soudan du Sud. Un désir noble en apparence. Mais au fond, on ne peut non plus nier les enjeux des relations politiques avec le Soudan du Sud que sous-tendait une telle initiative dans la mesure où, bien avant la partition du Soudan en deux États, la Chine fut un allié indétrônable du régime de Khartoum. Or, avec la partition du Soudan en deux États qui fut aussi synonyme de partition des ressources pétrolières, dont une bonne partie se retrouve au Soudan du Sud, il devint primordial pour la Chine d'asseoir des relations politiques avec les autorités du Soudan du Sud. Ceci afin de continuer à protéger ses intérêts économiques. C'est le lieu alors ici de relever l'indissociabilité qu'il existe entre le désir d'expansion des relations politiques avec celles économiques (Gilpin, 2011) par le moyen de la médiation.

Les attentes et espoirs d'expansion économique

Les attentes et espoirs d'expansion des intérêts économiques par le moyen de la médiation sont de loin le facteur déterminant de certaines médiations stato-centrées dont les vecteurs ont des visées d'expansionnisme politique. Elles le sont, parce qu'elles sont mues par la volonté de s'opposer aux anciennes hégémonies économiques. Elles traduisent ainsi l'approche rationnelle tendant à chercher dans les opportunités offertes par les conflits les moyens d'avancer la carte des intérêts économiques. Il s'agit ici d'une sorte d'économisation de la médiation qui se rangerait bien dans l'idée de politique étrangère de projection, dont parle Frédéric Charillon (Charillon, 2002, p. 916), en l'occurrence économique, par divers moyens dans l'objectif de sauvegarder sa prospérité interne, mais aussi de profiter de certains intérêts associés à une telle projection en dehors des frontières nationales.

C'est dans le même ordre d'idées que nous pouvons ranger cette remarque d'un diplomate consulté, pour qui « l'économie reste un élément moteur du déclenchement des médiations par les États ». La justesse de ces points de vue qui tendent à dévoiler la relation pouvant exister entre médiation stato-centrée et expansion économique, peut se voir dans les faits à travers plusieurs initiatives

de médiation stato-centrée ayant eu lieu sur le continent africain. L'une des raisons pour lesquelles la rébellion ivoirienne récusait la médiation sud-africaine et que la France ne voyait pas celle-ci d'un bon œil dans l'imbroglio ivoirien, c'était justement le fait que l'Afrique du Sud voyait dans ses efforts politiques pour résoudre le conflit ivoirien, un moyen de se positionner économiquement en Côte d'Ivoire. Il faut dire que l'entrée de l'Afrique du Sud dans le conflit ivoirien aura permis à cet État de réaliser une certaine percée économique fulgurante. On constata, par exemple, que la médiation de l'Afrique du Sud en Côte d'Ivoire a étrangement coïncidé avec une implantation d'entreprises sud-africaines sur le sol ivoirien. On note ainsi que la *Mobile Telephone Network* (MTN), une entreprise à capitaux sud-africains devint, au moment où courait la médiation sud-africaine, actionnaire majoritaire chez *Télécel* (téléphonie mobile de Côte d'Ivoire). De même, la Société d'État de Transport Collectif ivoirienne signa dans la même période un contrat d'achat de bus avec l'Afrique du Sud (Deverin, 2006, p. 5). Le journal ivoirien *Le Nouveau Réveil* du 13 août 2005 résumait la percée économique de l'Afrique du Sud en ces termes : « Là où le président sud-africain est appelé à jouer un rôle de médiateur, on assiste à une émergence systématique des entreprises sud-africaines » et « Avec Gbagbo, Mbeki est bien parti pour bousculer l'hégémonie économique de la France en Côte d'Ivoire » (*ibid.*). Ce commentaire illustre bien ce qu'il convient d'appeler l'expansionnisme économique par le moyen de la médiation. Cet expansionnisme économique sud-africain qui semblait se faire au détriment des partenaires traditionnels de la Côte d'Ivoire montrait ainsi une face généralement silencieuse des pratiques de médiation stato-centrée. Rien d'étonnant donc que la rébellion ivoirienne pointa du doigt cet « expansionnisme » économique sud-africain en Côte d'Ivoire comme un signe du caractère partisan de sa médiation.

À cet exemple, on peut encore ajouter celui de la Chine dans la tension entre le Soudan et le Soudan du Sud. N'ayant pas l'habitude d'endosser le rôle de médiateur sur le continent, plus d'un observateur fut surpris de constater l'immixtion de la Chine dans le conflit opposant le Soudan au Soudan du Sud. Traditionnel soutien du régime de Khartoum avant la partition du Soudan, la Chine fut quelque part obligée d'essayer de rattraper son retard avec le nouvel État, le Sud-Soudan, qui a conservé près de la moitié de la production pétrolière de l'ancien Soudan avant la sécession, estimée à près de 500 000 barils par jour. Pour la Chine, l'expansion de ses intérêts économiques dépassait maintenant le seul cadre du Soudan, mais concernait dorénavant le Soudan du Sud.

On le voit, les pratiques de médiation stato-centrée ne sont donc pas simplement un moyen d'apporter la stabilité aux ordres politiques africains de sorte

que ceux-ci puissent rester des éléments stables de la scène internationale comme le voudrait la conception extensive de la sécurité collective. Elles sont aussi et surtout, des moyens de politiques étrangères et permettent, à ce titre, de garantir une forme de présence politique et économique accordant, entre autres, un certain rayonnement porté par une apparente quête d'humanisme sur la scène internationale.

Conclusion

Vécue, pensée et en perpétuelle reconstruction, la médiation est sans nul doute portée par des valeurs. Elle s'inscrit sans commune mesure dans la lignée des pratiques cherchant à rendre compte du véritable sens de l'existence et des interactions politiques et sociales. Elle se pose en antithèse des conflits sans renier la pertinence et la réalité des arguments fondant les prétentions au conflit des uns et des autres. C'est en cela qu'on s'accorde à reconnaître à celle-ci une place importante dans le processus de régulation des conflits.

Dans la sphère internationale, la médiation stato-centrée ou plus précisément les pratiques de médiation stato-centrée ont une longue histoire. On peut retrouver dans les cités grecques les pratiques de médiation visant à faire taire les tensions entre les différentes souverainetés. À l'instar de la perception onusienne contemporaine de la médiation, ces pratiques de médiation étaient destinées à produire la paix. Elles s'opposaient et continuent de s'opposer, si on les détache de leurs vecteurs, fondamentalement aux expressions violentes des relations politico-sociales. Elles veulent donc, dans un certain sens, transformer les conflits, promouvoir des solutions non imposées aux sorties de crise contrairement à la violence des armes. Voilà l'histoire visible, celle communément présentée et facilement observable. Cependant, au-delà de cette image, il s'est toujours dissimulé derrière ces pratiques des enjeux de divers ordres. Suggérés par des auteurs tels Saadia Touval, William Zartman et Georg Simmel, il a été possible de faire ressortir certains traits de ces enjeux dans le cadre de cette réflexion. Au service des politiques étrangères défensives et/ou offensives, la médiation stato-centrée ne pourrait pas être considérée comme étant mue uniquement par l'impératif de la transformation des conflits, comme voudraient le faire croire les discours enjôleurs des médiateurs officiels. Elle ne serait pas une pratique détachée des considérations politico-stratégiques. Bien au contraire, elle est guidée, dans un continent comme l'Afrique, où certaines puissances continuent d'avoir des préoccupations et des visées culturelles, politiques et économiques, par des nécessités de préservation des intérêts de divers ordres. Ces nécessités ne sont pas

seulement des synchrotrons de la boulimie de certains États pour entrer dans les processus de médiation des conflits politiques en Afrique, elles façonnent aussi les comportements de ces États-médiateurs. C'est à cet égard qu'elles conduisent bien souvent les médiateurs États à porter plus leurs regards sur leurs intérêts que sur l'efficacité de la médiation.

Références

- Ahua, B. (2005). La France se taille la part du lion dans l'économie ivoirienne. *Manière de voir*, 79, p. 85.
- Badie, B. (2002). *La diplomatie des droits de l'homme*. Paris : Fayard.
- Ben Yahmed, M. (2003, 4 mars). Accords de Linas-Marcoussis: La vraie histoire du « oui » de Gbagbo à Chirac. *Jeune Afrique* [en ligne]. In <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN02033lavracarih0/> (consulté le 6 mai 2012).
- Charillon, F. (2002). Peut-il encore y avoir une politique étrangère de la France? *Politique étrangère*, 67(4), 915-929. In web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_2002_num_67_4 (consulté le 16 juillet 2014).
- Crocker, C., Hampson, F. O., & Aall, P. (Eds.) (1999). *Herding cats: Multiparty mediation in a complex world*. Washington, D.C.: United States Institute of Peace Press.
- Deverin, Y. (2006). Crise ivoirienne: Du bon usage de la médiation. *Pambazuka News*, 8 (consulté le 13 septembre 2014).
- Faget, J. (2006). Médiation et post-modernité. Légitimation ou transformation de l'action publique ? *Négociation*, 2(6), 51-62.
- Faget, J. (2008). Les métamorphoses du travail de paix: État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents. *Revue française de science politique*, 58(2), 309-333.
- Fall-Diop, A. (2002). Éloge de l'afro-réalisme. *Politique internationale*, 94, pp. 257-268.
- Guillaume-Hofnung, M. (2006). Fondements conceptuels d'une pratique de médiation. *Agir*, 24, pp. 25-38.
- Gilpin, R. (1975). *U.S. power and the multinational corporation: The political economy of foreign direct investment*. New York: Basic Books.
- International Crisis Group. (2004). Côte d'Ivoire: Pas de paix en vue. *Rapport Afrique*, 82, pp. 1-47.
- Jeune Afrique. (2013, 15 mars). Burkina Faso: Un voisin pas comme les autres. *Jeune Afrique* [en ligne]. In <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2721p067.xml0/diplomatie-securite-mines-musulmanburkina-faso-un-voisin-pas-comme-les-autres.html> (consulté le 25 août 2014).
- Le Pere, G. (2006). L'action diplomatique pour la paix en Afrique. *Transcontinentales*, 2. In <http://transcontinentales.revues.org/395> (consulté le 16 mai 2013).
- Matthews, R., & Pratt, C. (1988). Conclusion: Questions and prospects. In R. O. Matthews, & C. Pratt (Eds.), *Human rights in Canadian foreign policy*. Montréal-Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Meynaud, J., & Schröder, B. (1961). *La médiation: Tendances de la recherche et bibliographie (1945-1959)*. Amsterdam : North Holland.
- Mitchell, C. (1981). *The structure of international conflict*. New York: St. Martin's Press.

- Nossal, K. R. (1980). Les droits de la personne et la politique étrangère canadienne: Le cas de l'Indonésie. *Études Internationales*, 11(2), 223-238. In <http://www.erudit.org/revue/ei/1980/v11/n2/701043ar.html> (consulté le 3 juillet 2014).
- Pancraccio, J.-P. (1998). *Dictionnaire de la diplomatie*. Clermond-Ferrand : Micro buss.
- Papé, M. A. (2011). *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*. Paris: L'Harmattan.
- Remacle, E., & Saur, L. (dir.) (2007). *L'Afrique des Grands Lacs*. Bruxelles: Peter Lang.
- Simmel, G. (1999). *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* (L. Deroche-Gurcel et S. Muller, trad.). Paris: Presses Universitaires de France. (Œuvre originale publiée en 1908)
- Touval, S. (1982). *The peace brokers: Mediators in the Arab-Israeli conflict, 1948-1979*. Princeton: Princeton University Press.
- Touval, S., & Zartman, I. W. (1985). International mediation: Conflict resolution and power politics. *Journal of Social Issues*, 41(2), 27-45.
- Touval, S., & Zartman, I. W. (2007). International mediation after the cold war. In C. Chrocker, F. O. Hampson, & P. Aall (Eds.), *Leashing the dogs of war* (pp. 437-454). Washington, D.C.: United States Institute of Peace.
- Tshitenge Lubabu, M. K. (2013, 12 juin). Congo: Denis Sassou Nguesso, monsieur bons offices. *Jeune Afrique* [en ligne]. In <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2734p064-066.xml0/diplomatie-congo-rwanda-paul-kagamecongo-denis-sassou-nguessou-monsieur-bons-offices.html> (consulté le 25 août 2013).
- United Nations. (2005). *Un monde plus sûr: Notre affaire à tous. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*. New York: United Nations.
- Villepin, D. G. de. (2003). Déclaration de M. Dominique Galouzeau de Villepin, ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, sur la politique africaine de la France, notamment la gestion des crises, Paris, le 13 juin 2003. In <http://discours.vie-publique.fr/notices/033002283.html>
- Zolberg, A. R., Suhrke, A., & Aguayo, S. (1989). *Escape from violence. Conflict and the refugee crisis in the developing world*. Oxford: Oxford University Press.